



MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre

Paris, le 6 septembre 2021

Monsieur Pascal BRICE
Président de la FAS
75, rue du Faubourg Saint-Denis
75010 Paris

 Monsieur le Président, 

Par courrier en date du 1er septembre, vous me proposez d'engager une réflexion collective pour mettre en œuvre une loi de programmation « de la rue à l'hébergement ou au logement ».

Je suis très favorable au principe d'une programmation pluriannuelle de l'hébergement et du Logement d'abord. Votre proposition correspond à ma volonté de réformer en profondeur le système de l'accès au logement et de l'hébergement des personnes sans domicile fixe, dans la suite ce que nous avons entamé collectivement avec le plan Logement d'abord et la fin de la gestion au thermomètre.

Les résultats du plan Logement d'abord témoignent de sa réussite. Depuis le 1er janvier 2018, ce sont 280 000 personnes qui ont pu accéder au logement depuis la rue ou l'hébergement.

Les efforts sans précédent de l'Etat et la mobilisation des associations pendant la crise sanitaire ont permis l'ouverture de 40 000 places d'hébergement supplémentaires entre 2020 et 2021. En maintenant ces places ouvertes à l'issue de la période hivernale, j'ai décidé que nous allons sortir de la gestion au thermomètre en fonction de la saison et de la gestion des ouvertures et des fermetures de places dans l'urgence.

Cependant, trop de personnes sont encore sans solution, à la rue, ou hébergées dans des structures ne correspondant pas à leurs besoins, comme l'hôtel, alors que l'accès au logement doit rester notre priorité principale.

Il s'agit aujourd'hui d'engager une réforme structurelle d'ampleur, dans la dynamique du Plan Logement d'abord et de la politique d'hébergement que nous avons menée ensemble en 2020 et 2021. Nous devons construire ensemble une politique publique ambitieuse pour réduire drastiquement le sans-abrisme et proposer des solutions dignes et durables aux personnes.

Je demande dès à présent à la Délégation Interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement de travailler avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité et les associations du secteur de l'accompagnement, de l'hébergement et de l'insertion pour poser les bases de cette programmation pluriannuelle. Il s'agira, à partir d'un consensus avec l'ensemble des acteurs, de définir notre ambition commune, et de s'accorder sur ses modalités d'application. La Dihal devra me transmettre ces éléments travaillés en partenariat, pour le premier trimestre 2022.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Emmanuelle WARGON

